



Commune  
d'AMPUS

Délibération N° 2024-006

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt février, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Virginie MICHEL, Carmen FERNAGUT, Christian CHILLI et Fabien MICHEL.

Excusée : Claire CANDELA représentée par Carmen FERNAGUT.

Absent :

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 13    Nombre de membres présents : 12    Nombre de Suffrages exprimés : 13  
Pour : 13    Contre : 0    Abstention : 0

### RENOUVELLEMENT DU SERVEUR INFORMATIQUE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le serveur informatique de la mairie devient obsolète et ne permet plus les mises à jour nécessaires afin de combler les failles de sécurité.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le cycle de vie du système d'exploitation « Microsoft Windows Server 2012 R2 » implanté dans le serveur informatique de la mairie est arrivé à échéance le 10 octobre 2023.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de changer le serveur informatique de la mairie et présente les devis suivants :

- XL INFORMATIQUE pour la fourniture, la récupération des données et l'installation du nouveau serveur informatique selon les prérequis de Berger Levraut pour un montant de 8 029€ HT soit 9 634.80€ TTC,
- BERGER LEVRAULT pour la récupération des données et la réinstallation des progiciels Berger Levraut à distance pour un montant de 770€ HT soit 924€ TTC.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le renouvellement du serveur informatique de la mairie pour un montant total de 8 799€ HT soit 10 558.80€ TTC,

APPROUVE le choix des sociétés XL INFORMATIQUE et BERGER LEVRAULT,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tous documents relatifs à cette affaire,

PRECISE que les crédits seront ouverts au budget primitif de la commune exercice 2024.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

